



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 48387

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande de nombreuses associations fédérées au sein d'un collectif intitulé « Tous contre le diabète » afin que cette maladie obtienne le label « grande cause nationale 2014 ». En effet, le diabète est la première maladie chronique avec plus de trois millions de diabétiques diagnostiqués et traités en France dont 20 000 enfants. 400 nouveaux cas apparaissent chaque jour et 18 milliards d'euros sont dépensés pour le traitement des personnes atteintes. C'est aussi la première cause de cécité avant 65 ans, la première cause d'amputation hors accidents et la deuxième cause de maladies cardiovasculaires. Aussi, et afin de porter les dangers de cette affection à la connaissance des Français, il lui demande si le Gouvernement souhaite accéder à la demande du collectif et désigner le diabète comme grande cause nationale 2014.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a attribué le label Grande cause nationale 2014 à l'engagement associatif le 14 février dernier. Cette candidature est portée par le « Mouvement associatif », (anciennement Conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), qui fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Ce label permettra au « Mouvement associatif » d'engager une vaste campagne de sensibilisation dans les médias nationaux publics autour de l'engagement associatif afin de valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Par cette décision, le Premier ministre a ainsi souhaité soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 millions de salariés d'une association, engagés dans tous les domaines, dont celui de la santé. Le Premier ministre souligne néanmoins la qualité du dossier de candidature qui était porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération Française des Diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Le collectif a relevé à juste titre la nécessité d'apporter des réponses concrètes à cette épidémie et à ses complications qui frappent plusieurs millions de personnes, mais restent mal connues de la plupart des Français. Face à cette situation, le Premier ministre réaffirme l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la Stratégie nationale de santé afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48387

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 760

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2300